



LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE

Force Ouvrière

Région Parisienne

VE - Secteur Eau

Tel : 01 71 09 71 09

Mail : fo.eau-ban@veolia.com

*« Le monde ne sera pas détruit par
ceux qui font le mal,
mais par ceux qui les laissent faire. »
Albert Einstein*

CASSE-CROÛTE DE NUIT DES EX-SADE : UN RATTRAPAGE IMPORTANT OBTENU PAR FORCE OUVRIERE.

C'est fait et c'est sur les feuilles de paie de février, le rattrapage des paniers repas des ex-SADE, prévu par l'article 2.3 de l'accord d'intégration, que la direction a omis de payer depuis la création de VEDIF a été effectué.

Un travail de plus d'un an fourni exclusivement par les représentants Force Ouvrière visant à rappeler à la direction ses obligations et assurer le rattrapage des sommes non versées. C'est ainsi, plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'euros dans certains cas qui ont été perçus par de nombreux collègues dans le cadre de ce rattrapage sur les 3 dernières années (les lois Macron interdisent tout rattrapage de plus de 3 ans).

Force Ouvrière, c'est de l'action concrète en faveur des salariés.

Pour rappel, le casse-croûte de nuit est versé en cas de travail se terminant entre 21h et minuit (doublé en cas de travail se terminant après minuit). Le montant de cette indemnité est le même que celui du panier repas soit 9 €.

N'hésitez pas à vous rapprocher des élus Force Ouvrière si vous souhaitez des explications complémentaires sur ce rattrapage et les modalités de calcul.

**Mobilisés, informés,
militez et adhérer à Force Ouvrière !**